



Plombières-les-Bains le 14 février 2020

ARRÊTÉ N° 17/2020

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-1, L.2213-1 et suivants,
- Vu la nécessité d'effectuer des travaux de voirie sur l'avenue Louis français
- Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des personnes et pour permettre le bon déroulement de ces travaux

ARRÊTE

Article 1 : CIRCULATION INTERDITE

Lieu : Avenue Louis français entre l'intersection de la RD 157 et RD 20 et l'intersection de la RD 157 et RD 157b

Date et heure : Du lundi 16 mars 2020 à 08h00 au vendredi 24 avril 2020 à 19h00

Article 2 : La circulation sur l'axe XERTIGNY- LE VAL D AJOL et AILLEVILLERS ET LYAUMONT- REMIREMONT (dans les deux sens) sera interdite aux poids lourds pendant toute la durée des travaux. Des déviations seront mises en place au niveau du rond-point Bougel sur la RD 157 après la sortie de l'échangeur de la RN 57 sortie Plombières-les-Bains, au niveau du rond-point du Petit Moulin après la sortie de l'échangeur de la RN 57 sortie LE VAL D AJOL, au niveau du carrefour de BELLEFONTAINE sur la RD 63, au niveau du rond-point du Tarpenet, ainsi que dans le département de la Haute-Saône notamment sur la commune d'AILLEVILLERS ET LYAUMONT et sur la RN 57.

Seul les bus seront autorisés à circuler dans Plombières-les-Bains en empruntant la RD 26, avenue du Général de Gaulle.

Article 3 : Une déviation sera mise en place pour les véhicules de moins de 3.5 tonnes ainsi que les bus

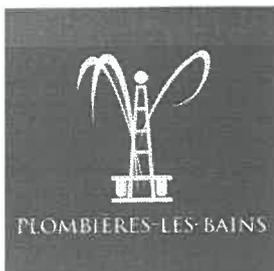
Article 4 : Au niveau du carrefour de la RD 157 et RD 157b, seuls les bus venant de la RD 157b pourront tourner à gauche en direction de la RD 157 pendant toute la durée des travaux.

Article 5 : CIRCULATION ALTERNEE par des feux tricolores

Lieu : Avenue Louis français et route du Val d'Ajol au niveau de l'intersection de la RD 157 et 157b.

Date et heure : Du lundi 16 mars 2020 à 08h00 au vendredi 24 avril 2020 à 19h00

Afin de faciliter le passage des véhicules sur cet axe, la circulation sera alternée par des feux tricolores pendant toute la durée des travaux.



Article 6 : CIRCULATION INTERDITE

Lieu : Avenue Louis français au niveau de la mise en place des feux tricolores (2 emplacements)

Avenue des Etats-Unis au niveau du chalet rose sis 1 avenue des Etats-Unis (2 emplacements dont un emplacement pour les personnes à mobilité réduite)

Avenue du Général de gaulle derrière l'office du tourisme et devant la fontaine amélie

Avenue du Général de Gaulle au niveau du carrefour de cette avenue et de la RD 20

Date et heure : Du lundi 16 mars 2020 à 08h00 au vendredi 24 avril 2020 à 19h00

Article 7 : Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois et à la signalisation routière conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par les services municipaux.

Article 8 : La communauté de brigades de Gendarmerie de Remiremont et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

**Le maire,
Albert HENRY**

Diffusion :

- Police Municipale
- Gendarmerie
- Sapeurs-pompiers
- CD 88 et CD 70

